



REPUBLIQUE DE GUINEE
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Avis d'Appel d'Offre International (AAOI)
No 01/MAGEL/SENASOL/PRMP/2023

Avis d'Appel d'Offres International – Cas sans pré qualification

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, exercice 2023, des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **fourniture et livraison sur sites des équipements de terrain, de laboratoire et en réactifs chimiques, en lot unique**, au compte de la Direction Générale du Service National des Sols (SENASOL) dans un délai de **trente (30) jours**.

La participation à cet appel d'offre international ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres national ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale du Service National des Sols, E-mail : hsdiallo@magelgov.gn +224 622 22 99 69 et auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) 622672721 E-mail : kstraore@magel.gov.gn; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de : **Cinq Million de Francs Guinéens (5 000 000 GNF)**. Le montant est réparti comme suit :

- a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG et
- c. 20 % au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage par un versement au compte « Orange money », N° 611 41 23 17

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les dossiers de soumissions doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse <https://magel.gov.gn>.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres physiques sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Personne Responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le *18 Mars*... 2023 à 10h 30 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum - Almamy dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, numéro de téléphone 622 67 27 21, le *18/03/...* 2023 à 11H.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'**Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cinquante million Francs Guinéens (50 000 000 GNF)**. Cette garantie demeurera valide pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer être valables pendant une durée de **quatre Vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry le *27 février*.2023



[Signature]
Mamoudou Nagnalen BARRY